

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

Séance du 07 Février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 01/2025- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)

Mme la maire expose au conseil qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent en raison du prochain départ à la retraite d'un agent des services technique et de la nécessité d'envisager une période de tuilage entre les deux salariés. En effet le poste en question nécessite une bonne connaissance des bâtiments communaux et une transmission est souhaitable.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'anticipation d'un futur départ à la retraite d'un agent des services techniques – période de tuilage ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

Pour :14

Contre : 0

Abstentions : 0

la création à compter du 1^{er} Juin 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1er Juin 2025 au 30 Novembre 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 381 indice majoré 372 (échelon 7)

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD

conformément au code Général
des collectivités Territoriales
formalités de publicité effectuées

le 17 FEV. 2025



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_01-DE
Reçu le 14/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 07 Février 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 02/2025- Tarifs 2025 – Branchements assainissement

Madame la Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs ASSAINISSEMENT pour 2025. Le conseil Municipal, après discussion et vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

de fixer comme suit les tarifs ASSAINISSEMENT 2025 :

TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT	Tarifs H.T 2024	Tarifs H.T 2025
Branchement ASSAINISSEMENT	650 €	650 €
Tuyau Diam 125/160 le ML	13 €	13 €
Heure pelleteuse	80 €	80 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



conformément au code Général
des collectivités Territoriales
formalités de publicité effectuées
le 17 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_02-DE
Reçu le 14/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

Séance du 07 Février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 03/2025- Location local de la plage – Centre Touristique du Lac

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été destinataire de 2 courriers sollicitant la location du local situé sur la plage du Lac.

Les deux demandes souhaitent exploiter le lieu en tant que snack.

Elle donne lecture au Conseil Municipal des trois demandes qui lui ont été adressées :

- Monsieur Andrew Perry
- Monsieur Alain Guyard

Elle rappelle les conditions de la location pour la saison 2024

Loyer mensuel : 350 €/mois – Charges : 200 €/mois

Un état des charges réelles a été établi en fin de location, pour régularisation.

Il est proposé d'augmenter le prix de la location mensuelle : 400 €/mois

Madame VARACHAUD fait procéder au vote.

Sur le choix du locataire :

Abstentions : 6 voix - Agnès VARACHAUD, Nathalie LAINÉ, Gwenaëlle PAILLOT, Céline LALAY-LINARD, Sébastien MARQUETEAU (procuration à Madame VARACHAUD Agnès), Véronique AIGUEPERSE (procuration à Madame Gwenaëlle PAILLOT)

- Proposition Monsieur PERRY – La Grange du Lac 0 voix
- Proposition de Monsieur GUYARD

8 voix : Camille DESMOULINS, Éric DOMBRAY, Christine GAREL, Florence KRAUSE, Thierry DAUCHART, Francis VARACHAUD, Albert VIROULET, Tina VEGTER (procuration à Monsieur Francis VARACHAUD).

Sur l'augmentation de 50 € du loyer mensuel : unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal DÉCIDE donc de confier la location à Monsieur GUYARD et charge Madame la Maire de signer le contrat de location aux conditions suivantes : 400 € /mois – charges 200 €/mois avec une régularisation en fin de saison.

conformément au code Général
des collectivités Territoriales
formalités de publicité effectuées
le 17 FEV. 2025

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_03-DE
Reçu le 14/02/2025

Département de la Haute-Vienne

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 04/2025- Allocation municipale de vétérançe Sapeurs-Pompiers 2025

Madame la Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2006 définissant les conditions de versement de l'allocation de vétérance à tous les anciens membres du centre de secours, sans distinction de grade, ayant effectué un service de 15 ans minimum.

L'allocation annuelle, fixée par le Conseil Municipal, devant être versée à partir de l'année où le vétéran aura atteint l'âge limite d'exercice (soit l'âge de 55 ans).

Il y a donc lieu de fixer le montant de l'allocation de vétéranse 2025 à verser aux sapeurs-pompiers retraités. *(Pour mémoire l'allocation 2024 avait été fixée à : 160 €/par S.P par an)*. Actuellement, 14 sapeurs-pompiers retraités peuvent percevoir l'allocation.

Le Conseil Municipal, après discussion, DECIDE à la majorité.

Pour :13

Contre : 0

Abstention : 1 (Céline LALAY-LINARD)

fixer à 160 €/an l'allocation de vétérance versée à chaque sapeur-pompier retraité pour l'année 2025.

conformément au code Général
des collectivités territoriales
formalités de publicité
effectuées le 17 FEV. 2025

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_04-DE
Reçu le 14/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

Séance du 07 Février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 05/2025- Recrutement BNSSA Juillet et Août 2025 – Convention PROSPORTS MNS-

Mme la Maire rappelle au conseil sa décision en 2024 de conventionner avec l'organisme PROSPORTS, pour la mise à disposition de BNSSA pour la saison estivale. Mme la Maire propose au conseil de renouveler pour 2025 la convention avec PROSPORTS MNS sur le principe de contrat de mise à disposition de 2 BNSSA pour la saison estivale.

Après délibération, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

la proposition de Mme la maire, **ACCEPTE** l'adhésion à l'association PROSPORT MNS, CHARGE Mme la Maire de signer la convention de mise à disposition de deux surveillants de baignade titulaires du BNSSA pour les mois d'août et Juillet 2025.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



conformément au code
Général des collectivités
Territoriales formalités de
publicité effectuées le 17 FEV. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

Séance du 07 Février 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 06/2025- Tarifs 2025 pédalos – kayaks – paddles et mini-golf

Madame la Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2025 pour la location de pédalos, kayaks, mini-golf et des paddles. Madame la Maire propose de fixer les tarifs comme suit pour 2025 les tarifs comme suit :

- ✓ PEDALOS : 5,00 € la ½ heure
- ✓ KAYAKS : 2,50 € la ½ heure
- ✓ PADDLES : 5,00 € la ½ heure
- ✓ MINI-GOLF : 3,00 € la partie pour 1 personne (1 ticket)
(1 joueur gratuit pour 4 personnes payantes)

Le Conseil Municipal, après discussion, **ACCEPTE** à l'unanimité

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
les présentes propositions et **FIXE** les tarifs 2025 comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme
La Maire, Agnès VARACHAUD



conformément au code
Général des collectivités
Territoriales formalités
de publicité effectuées le
17 FEV. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 07 Février 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 07/2025- Validation de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr)

Madame la Maire rappelle que, par délibération en date du 15 Mars 2024, le Conseil Municipal a défini des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr). Les services de l'État souhaitent que cette cartographie soit validée par délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2023-175 du 9 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

Vu la demande exprimée le 10/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) jointe à cette délibération ;

- charge Madame la Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté de Communes Ouest Limousin.

conformément au Code
Général des collectivités
Territoriales formalités
de publicité effectuées
le 17 FEV. 2025

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

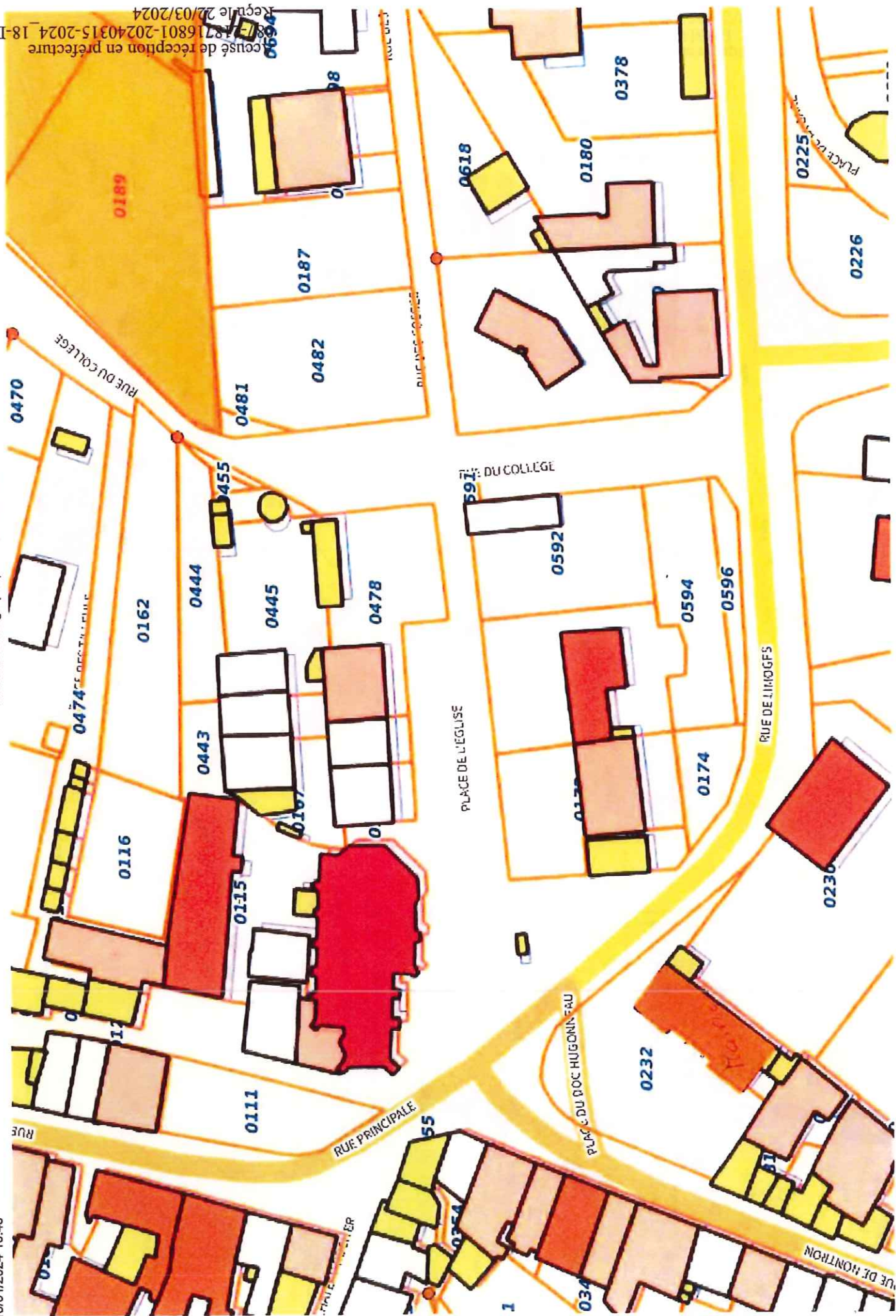
Pour extrait conforme

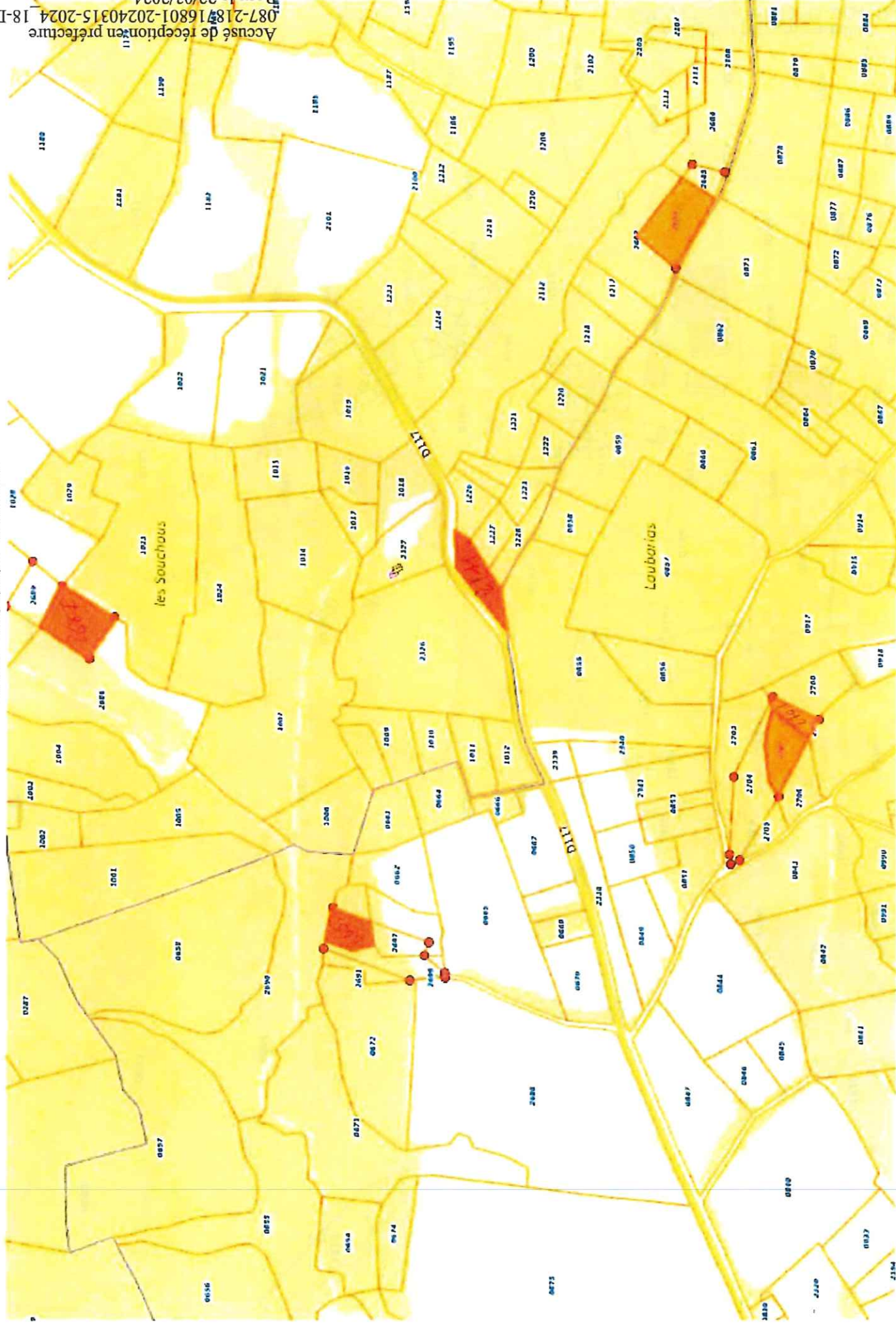
La Maire, Agnès VARACHAUD

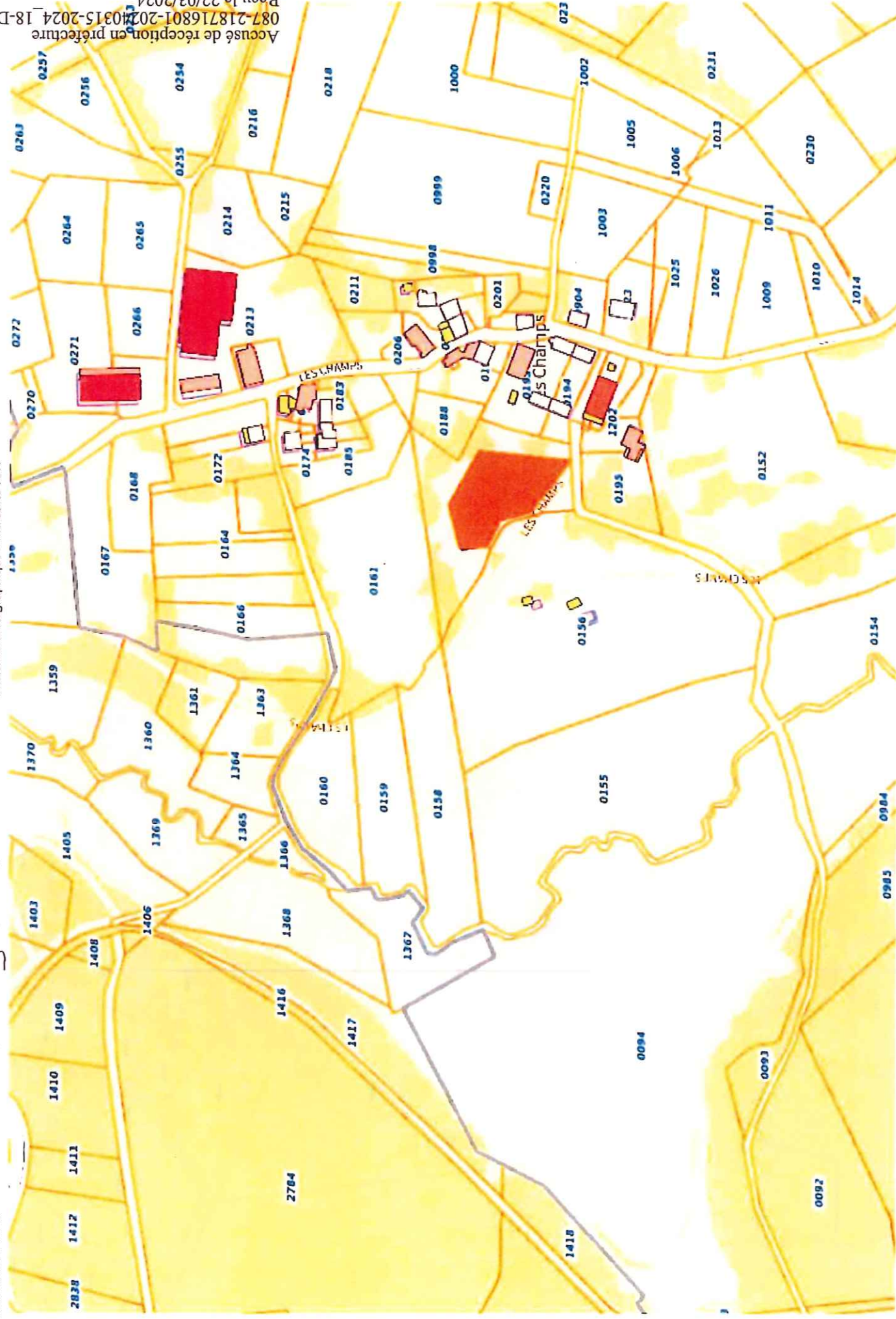


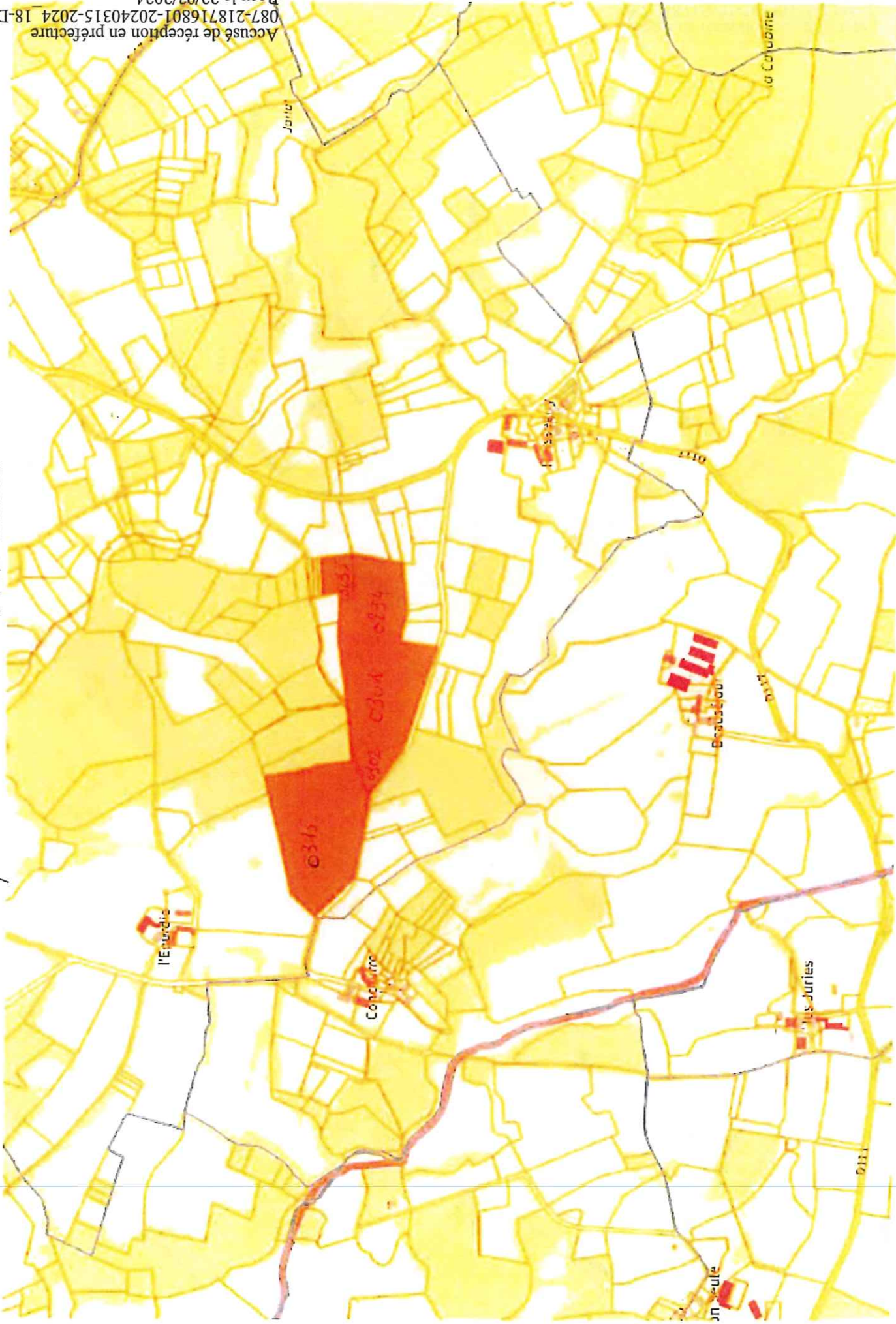
Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_7-DE
Reçu le 14/02/2025











roger barment panneau photo vol roulotte "v.l.c.t.h.i.e.s.g.n"
Interface cartographique - Ma carte IGN

0101

1014

5101

0147

LES CHAMPS

0507

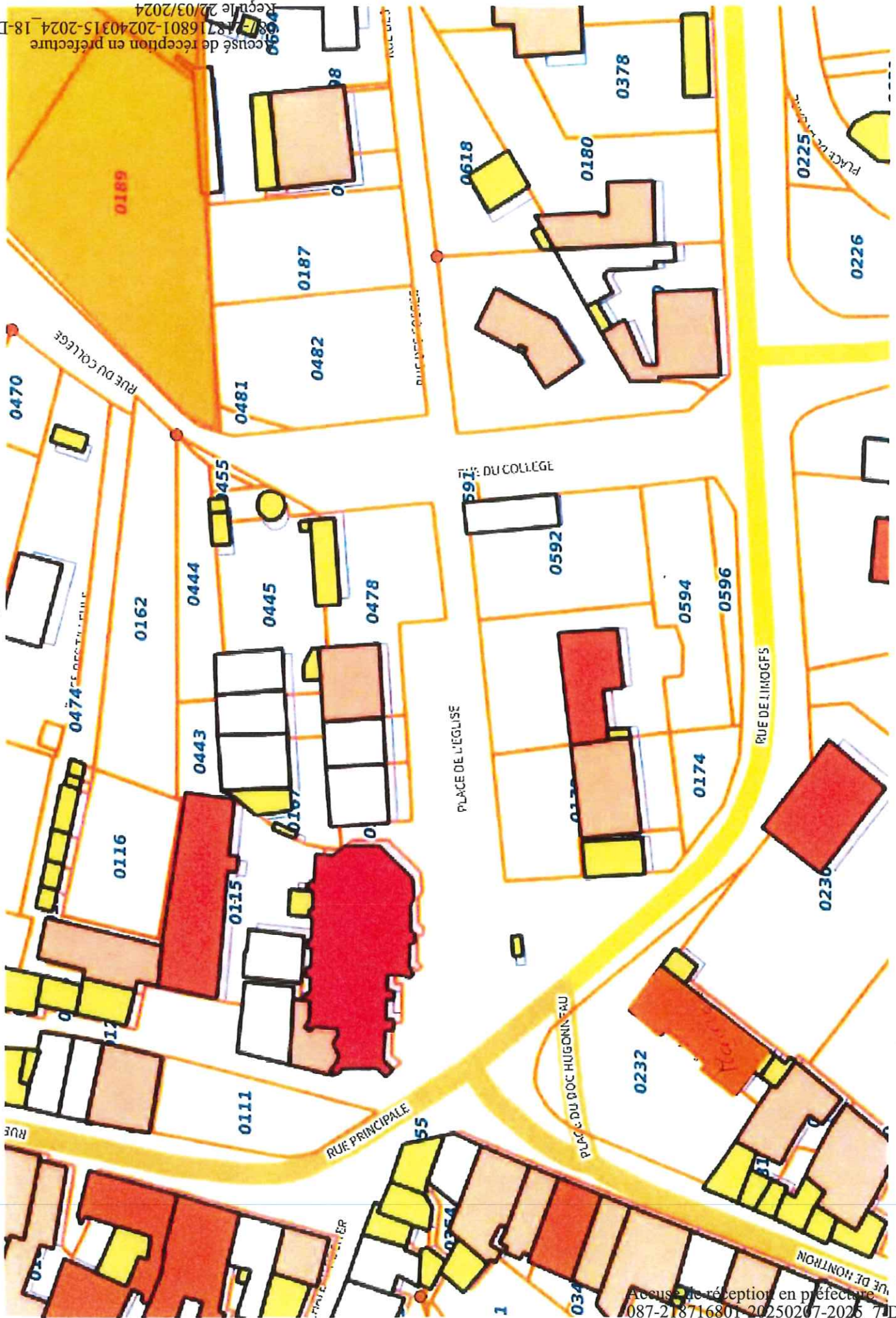
<https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte/>

1/1

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20240315-2024_18-DE
Réçu le 22/03/2024

Recu le 22/03/2024

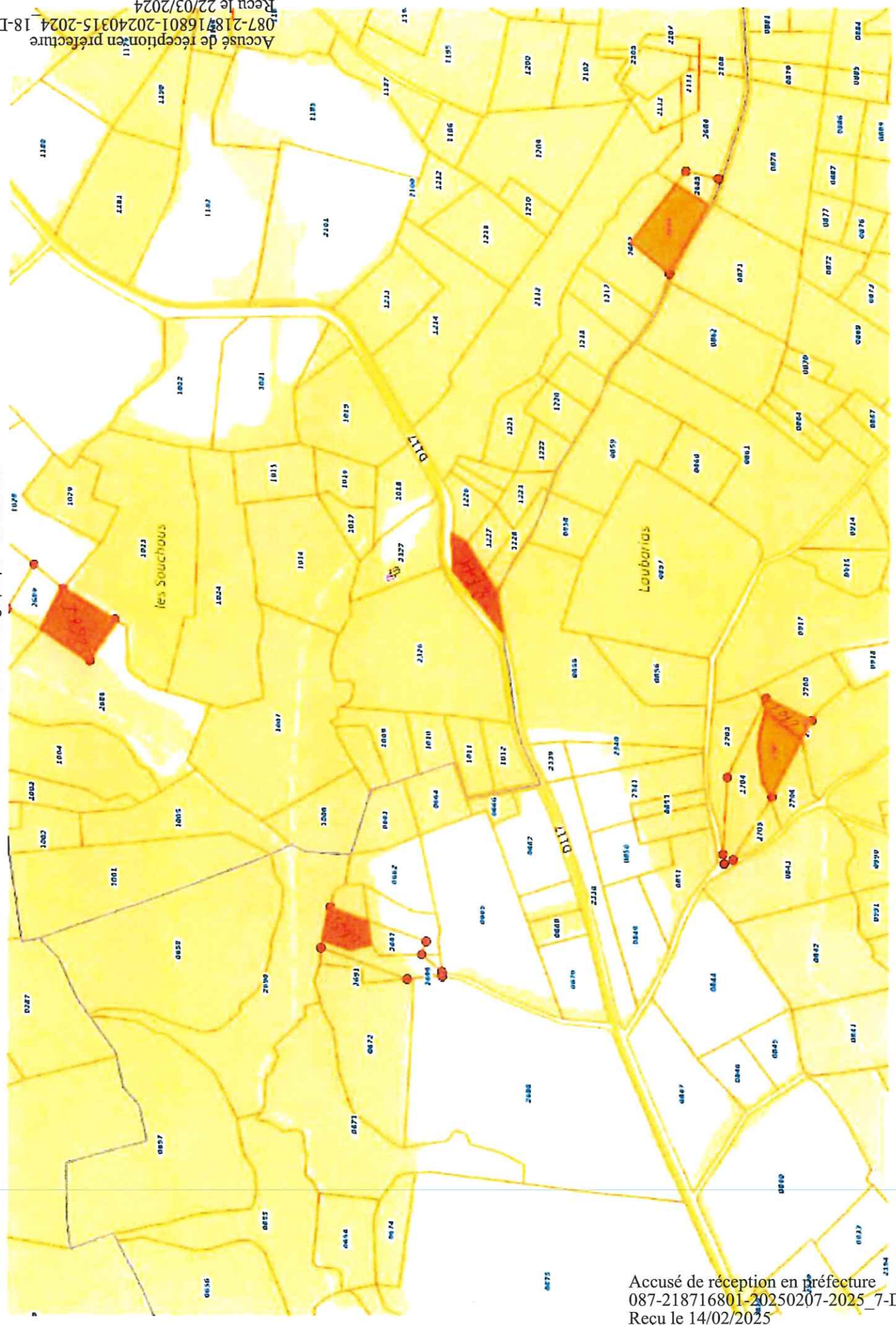




16/01/2024 17:00

Collec des valeurs de UVLUVS

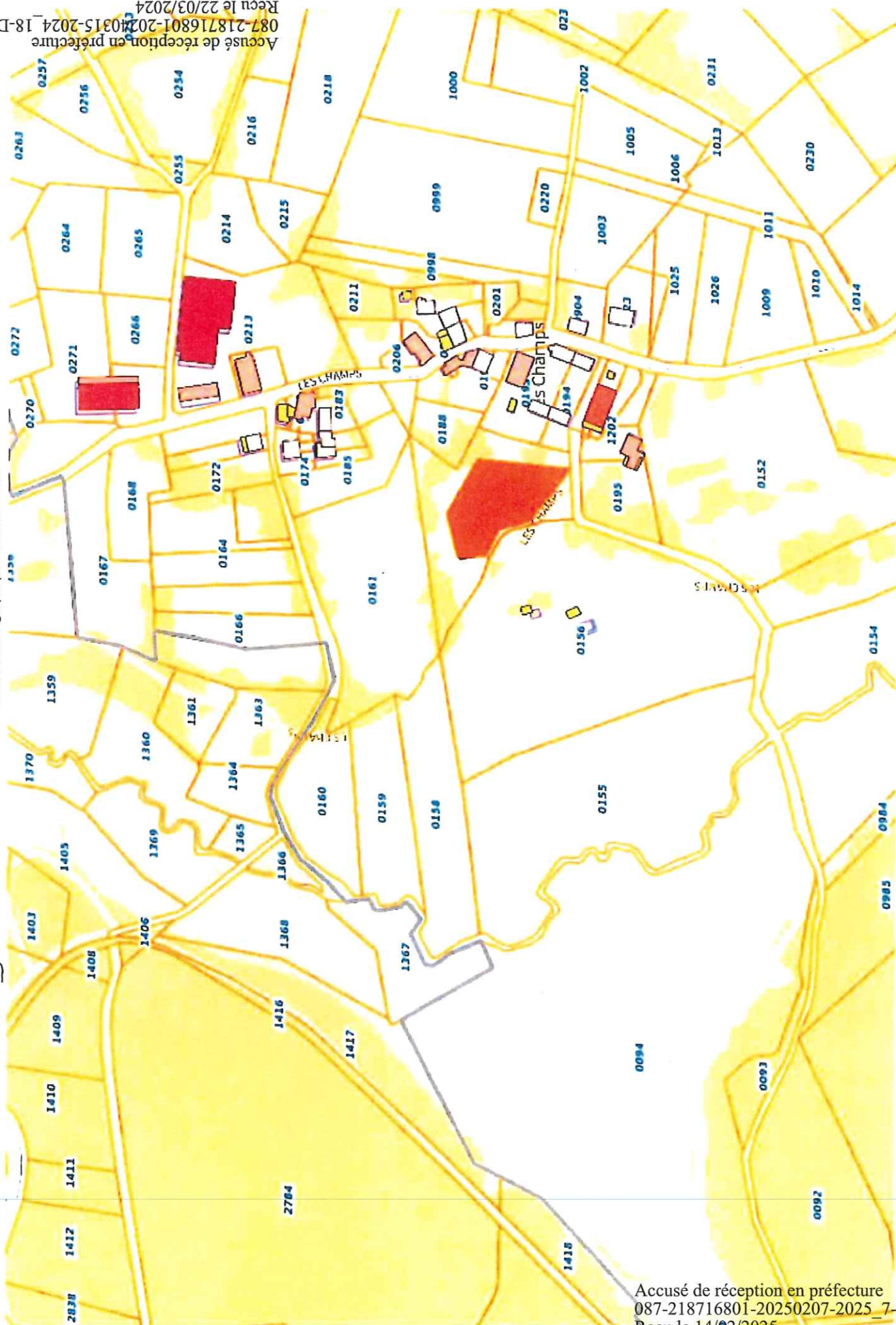
Interface cartographique - Ma carte IGN



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20240315-2024_18-DE
Reçu le 22/03/2024

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_7-DE
Reçu le 14/02/2025

<https://planification.climat-energie.couv.fr/carte/>



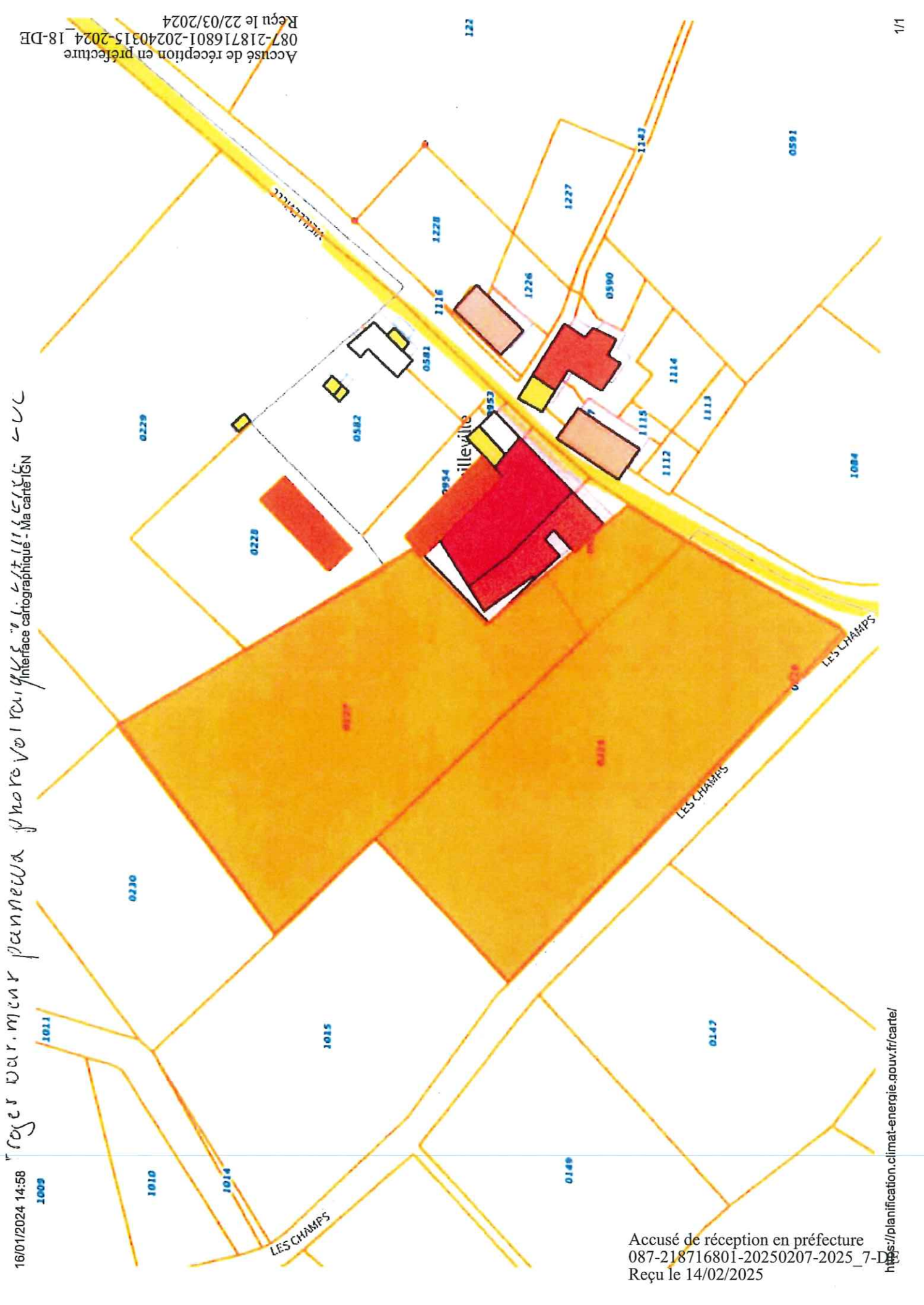
16/01/2024 14:27
Interface cartographique - Ma carte IGN

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20240315-2024-18-DE
Reçu le 22/03/2024

114

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_7-Dé
Reçu le 14/02/2025

<https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte/>



16/01/2024 14:58 1009 1010 1011 1014 1015 0149 0147 0230 0228 0582 0581 1116 1228 1227 1226 0590 1114 1113 1112 1084 0591 122 1143

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250207-2025_7-DE
Reçu le 14/02/2025

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20240315-2024_18-DE
Reçu le 22/03/2024

Interface cartographique - Ma carte IGN

LES CHAMPS

LES CHAMPS

LES CHAMPS

VILLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Séance du 07 Février 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation

31 Janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 07 Février 2025, à Dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Nathalie LAINÉ – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Véronique AIGUEPERSE est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Éric DOMBRAY est élu secrétaire de séance

N° 08/2025- Motion pour le maintien et le développement des RASED

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant du collectif RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) 19, 23 et 87. Ce courrier fait part des inquiétudes du collectif par rapport à la future carte scolaire des postes des RASED dans les 3 Départements.

Les membres du conseil municipal de Saint-Mathieu souhaitent par cette motion alerter sur la problématique de la prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED.

En effet, si le Ministère affiche que « *Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes* », on ne peut que regretter l'absence d'un réseau d'aide spécialisée complet qui ne dispose pas des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère.

Le conseil municipal de Saint-Mathieu

Constate que les élèves en difficulté de nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'aide du RASED ou ne bénéficient que d'une aide partielle et insuffisante du RASED malgré l'engagement des psychologues de l'Education Nationale (psyEN) et des enseignant-es spécialisé-es qui le composent.

Déplore la vacance des postes spécialisés et/ou leur nombre insuffisant qui ne permettent pas de couvrir des secteurs trop vastes et de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations des équipes enseignantes.

Ne peut accepter que des élèves identifiés en difficulté ne bénéficient pas de toute l'aide à laquelle ils peuvent légitimement prétendre (dépistage, prévention et prise en charge). Cela crée de la souffrance chez ces élèves qui risquent de basculer dans le champ des troubles, voire du handicap, entraînant une médicalisation de la difficulté scolaire. Les familles sont tout aussi démunies face à l'absence d'aide au sein des écoles ; aide et prise en charge d'autant plus nécessaires au regard du déficit d'offre de prises en charge extérieure.

Dénonce une rupture d'égalité et de continuité du Service Public d'Education Nationale qui n'est pas ou plus en capacité de garantir un égal accès aux services du RASED à tous les élèves et en tout point du territoire.

Précise que l'Ecole est un bien commun qui doit pouvoir garantir à tous les élèves-quelle que soit leur origine sociale ou géographique- la réussite, l'émancipation et un haut niveau de qualification ;

Demande, pour garantir la réussite scolaire et l'émancipation de toutes et tous les élèves ainsi que pour garantir les droits de nos élèves à ce que leur(s) difficulté(s) scolaire(s) soient prises en charge, que :

- Des plans académiques et départementaux de création de postes de RASED (dominante pédagogique, rééducative, et psychologue de l'Education Nationale) pour garantir la couverture de l'ensemble des écoles par un RASED complet, en capacité de répondre aux besoins des élèves (une moyenne de 1 RASED complet pour 800 élèves)
- Des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions
- Des plans de formation continue spécifique pour les collègues en poste dans les RASED

Motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Mathieu, le 07 Février 2025

conformément au code
général des collectivités
territoriales formalités
de publicité effectuées
le 17 FEV. 2025

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD

